

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 juin 2023

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

LES EPESSÉS : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs :

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés :

Elodie BRANGER – Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

• 59. FIXATION DE TARIFS BOUTIQUE – OFFICE DE TOURISME -

Rapporteur : Landry RONDEAU

Pour promouvoir le Pays des Herbiers et la Vendée, et proposer un service supplémentaire à sa clientèle, l'Office de Tourisme a mis en place une boutique au sein de ses locaux. Elle se compose d'articles souvenirs à l'effigie du Puy du Fou, du Pays des Herbiers et de la Vendée.



De nouveaux articles vont prochainement rejoindre la boutique de l'office de tourisme.

Dans le cadre de sa régie, il convient donc de fixer le montant des tarifs suivants :

- Produits Puy du Fou Distribution :
 - o Pièce de collection (Monnaie de Paris) : 3,00 €
 - o Mug Puy du Fou : 10,00 €
 - o Mug personnages du Puy du Fou : 9,00 €
 - o Gobelet réutilisable Puy du Fou : 2,00 €
 - o Gobelet réutilisable personnages du Puy du Fou : 3,00 €
 - o DVD la saga du Puy du Fou : 20,00 €
 - o CD les musiques du Puy du Fou : 15,99 €
 - o Set coloriage + crayons : 5,00 €
 - o Jeu dobble Puy du Fou : 15,99 €
 - o Boîte galettes vendéennes : 14,90 €

- Produits Royer Cosmétique :
 - o Savon : 5,95 €
 - o Pochon comprenant 2 produits cosmétiques : 19,95 €

- Produit Nemery :
 - o Essuie-mains cœur vendéen : 6,50 €

Par ailleurs, en avril dernier, une collection d'illustrations représentant le territoire a été déclinée en 3 supports (affiches format 40 X 30 cm, affiches format 50 X 70 cm et cartes postales). Désormais 4 sites emblématiques du Pays des Herbiers sont représentés (le Mont des Alouettes, le Lac de la Tricherie, la chaussée de Mouchamps et le Bois des Jarries).

Pour permettre au plus grand nombre d'acquérir ses supports, l'office de tourisme souhaite proposer à la vente des lots des 4 affiches.

Dans le cadre de la régie de l'office de tourisme, il convient donc de fixer le montant du tarif suivant :

- le lot de 4 affiches différentes (en format 40 X 30 cm) : 51,00 €
- le lot de 4 affiches différentes (en format 50 X 70 cm) : 78,00 €

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme du 11 mai 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,



Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- fixer les tarifs mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Patrice BOUANCHEAU,
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 05 JUIL. 2023
Publié électroniquement le : 05 JUIL. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

